

Commission électorale des élections étudiants 2019/2020

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DU 05/02/2020

1. Approbation du CR de la réunion du 17 décembre 2019
2. Information relative à la délégation étudiante
3. Finalisation du règlement électoral pour présentation au CASE du 6 février à 12h30 et préparation de sa présentation
4. Liste des électeurs·trices : Information par Edouard
5. Nombre de sièges pour les différentes élections Information par Florence
6. Proposition de formulaires de candidature par Frédérique et Donatienne.
7. Plan de communication, suite.
8. Divers

COMPOSITION DE LA COMMISSION ÉLECTORALE

Membres étudiant·es :

Ilias Karavidas (effectif)	ilias.karavidas@student.uclouvain.be
Melvyn Kuetgens (effectif)	melvyn.kuetgens@student.uclouvain.be
Limor Aharon (effective)	limor.aharon@student.uclouvain.be
Célestine Moreau (effective)	celestine.moreau@student.uclouvain.be

Membres de l'UCLouvain désigné·es par le Vice-recteur :

Willems Geoffrey	geoffrey.willems@uclouvain.be
Edouard Cuvelier	edouard.cuvelier@uclouvain.be
Suppléante : Auriane Lamine	auriane.lamine@uclouvain.be

Représentant le vice-recteur :

Florence Vanderstichelen, présidente	florence.vanderstichelen@uclouvain.be
--------------------------------------	---------------------------------------

Représentant l'administration de la vie étudiante :

Nicolas Gilson	nicolas.gilson@uclouvain.be
Suppléante : Véronique Eeckhoudt	veronique.eeckhoudt@uclouvain.be

Permanent·es de l'AGL en soutien à la commission :

Frédérique Marsin	fredmarsin@aglouvain.be
Donatienne van den Abeele	dvandenabeele@aglouvain.be

Commission électorale des élections étudiants 2019/2020

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

1. Présences

Présent-es : Florence Vanderstichelen, Nicolas Gilson, Edouard Cuvelier, Limor Aharon, Melvyn Kuetgens et Ilias Karavidas.

Invité-es : Frédérique Marsin.

Excusé-es: Célestine Moreau et Geoffrey Willems.

2. Ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé, sans modification.

1. Approbation du CR de la réunion du 17 décembre 2019

Le compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2019 est approuvé et doit être publié sur le site de l'AGL.

2. Information relative à la délégation étudiante

Au sein de la délégation étudiante, Célestine Moreau obtient le poste de membre effective. Le poste de suppléant-e est vacant.

Aucun-e étudiant-e UBE n'a été présenté-e et, a fortiori, élu-e.

3. Finalisation du règlement électoral pour présentation au CASE du 6 février à 12h30 et préparation de sa présentation

Arguments : Quatre points sont soulevés :

1. Amendement n°1 du Conseil AGL : élargir les financements pour les listes de conseils de faculté en évitant le double financement;
2. Amendement n°2 du Conseil AGL : prévoir la possibilité de commander les affiches par le permanent graphiste afin d'éviter des avances de fonds par les étudiant-es.
3. GT élections étudiantes : la possibilité de réunion d'un GT élections étudiantes afin de favoriser la réflexion reste ouverte.
4. Présentation du règlement électoral au CASE : la discussion est lancée sur les éléments qui seront présentées.

Décisions :

1. La demande du Conseil AGL est entendue par la commission électorale. Toutefois, l'article 32 et 27 permettent déjà de répondre à la demande susmentionnée. Ainsi, aucune modification n'est sollicitée mais une nécessité de communiquer à ce sujet est soulignée.

Commission électorale des élections étudiants 2019/2020

2. La commission électorale prend note d'une nouvelle positive : l'AGL offre l'aide du permanent en charge du graphisme pour les commandes des visuels des listes électorales, sans que les étudiant-es n'aient besoin d'avancer l'argent.
3. La question de l'ouverture d'un GT élections étudiantes a été mise entre parenthèse cette année. L'initiative de ce groupe de travail devait être prise par les étudiant-es étant donné que les dates proposées ont été annulées. Des notes sont à disposition de ce groupe de travail.
4. Lors du CASE du 06 février, le règlement électoral sera présenté dans son ensemble, en insistant sur le "comment communiquer" (préoccupation principale de la commission électorale 2019-2020) et ce qui a déjà été fait en la matière.

4. Liste des électeurs-trices: Information par Edouard

Le service des inscriptions a été prévenu de la demande des listes d'électeurs-trices pour fin février. Une demande du Vice-recteur aux Affaires étudiantes sera peut-être nécessaire pour les obtenir.

5. Nombre de sièges pour les différentes élections: Information par Florence

Le nombre de sièges pour le Conseil étudiant, calculé selon l'article 13 du règlement et présenté dans le tableau suivant, est approuvé. S'il devait y avoir des modifications (très peu probables) au 28 février, elles seront actées par la commission électorale.

Fac	étudia + DOC	Coll fac	Coll univ	Total
TECO	157	1	1	2
DRT	2480	3	3	6
ESPO LLN	4853	5	5	10
ESPO Mons	574	1	1	2
FIAL	2212	3	3	6
PSP	3437	4	4	8
LSM LLN	1294	2	2	4
LSM Mons	906	1	1	2
MEDE	4461	5	5	10
FASB	1884	2	2	4
FSP	637	1	1	2
FSM	2011	3	3	6
SC	1554	2	2	4
EPL	2691	3	3	6
AGRO	1417	2	2	4
LOCI LLN	165	1	1	2
LOCI ST Gilles	483	1	1	2
LOCI Tournai	432	1	1	2
CGEI				0,1,2,3,4?
Total	31648	41	41	

Commission électorale des élections étudiants 2019/2020

Le tableau ci-dessus doit être complété par les permanent-es en deux temps :

1. Ils/elles doivent demander à chaque site le nombre de sièges à ouvrir;
2. Ils/elles doivent faire le même travail pour les conseils de faculté, en envoyant à chaque directeur-riche administratif-ve de faculté la demande.

6. Proposition de formulaires de candidature par Frédérique et Donatienne

Le formulaire de candidature est présenté par Frédérique Marsin. Plusieurs éléments sont à ajouter/modifier :

1. Dans le point sur le surnom, il faut changer le “liser” par “liste”.
2. Dans l’ensemble du document, il faut changer les points médians après chaque lettre pour n’en mettre qu’un.
3. Dans le titre du document, il faut préciser qu’il s’agit d’élections multiples (faculté, site, ...).
4. Dans les menus déroulants, il faut mettre toutes facultés et facultés+site (ex. ESPO et ESPO mons).
5. Dans le point “je suis”, après la question sur la faculté, il faut rajouter une demande pour le site d’appartenance de l’étudiant-e (Woluwé, Tournai, st.-Gilles, ...).
6. Dans le point “je suis”, il faut demander le NOMA de l’étudiant-e.

Sous réserve de ces modifications, le formulaire est validé.

Par la suite, la banderole des élections étudiantes est également présentée. Celle-ci est validée.

7. Plan de communication, suite

La plan de communication, présenté au CASE le 06/02, se compose entre autre de : 1° d’une vidéo en partenariat avec le VRAE pour maximiser la visibilité; 2° d’une campagne neutre; 3° d’une campagne classique sur base d’affichages, tracts, etc. ainsi qu’une utilisation d’internet et des réseaux sociaux.

8. Divers

a. Le financement des listes

La commission électorale revient sur les financements accordés aux listes pour les élections étudiantes et décide de les majorer de 15%. Concrètement, les chiffres suivants sont validés (article 32):

- $6 + 15\% = 8$ euros par candidat-e (86 candidat-es max);
- $150 + 15\% =$ maximum de 170 euros (grande liste);
- $50 + 15\% = 60$ euros (pour candidat-e seul-e).

Commission électorale des élections étudiants 2019/2020

b. Photo de la commission électorale pour le site internet

Une photo de groupe de commission électorale sera prise à la prochaine réunion afin de la publier sur le site internet de l'AGL, sous l'onglet "Commission électorale 2019-2020" par le permanent en charge du graphisme.